



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 22 avril 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Madame TERRIER

Absents : Monsieur COISEL, Monsieur BENOIST

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

22-041 TRAVAUX RUE MONTAUBAN. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES APPELS A PROJET POUR DESARTIFICIALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21-018, autorisant le Maire à passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la partie sud de la rue Montauban qui n'avait pas été reprise lors de travaux antérieurs.

Vu les délibérations n° 21-129 du 21/10/2021, n° 21-148 du 16/12/2021 et n° 22-003 du 20/01/2022, par lesquelles la commune sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL, du Département pour les amendes de police et du SDEC ENERGIE pour l'installation de bornes électriques au sein du projet.

Considérant la nécessité des travaux de reprise de voirie et de bordure d'une partie de la rue de l'église sont nécessaires, pour assurer une qualité et un confort du réseau viaire.

Pour donner suite à la réception de la phase avant-projet, le montant estimé de l'enveloppe des travaux a été réévalué à 199 671,68 euros HT hors mission de maîtrise d'œuvre estimé à 15 370 euros HT et hors frais d'études.

Considérant que la commune peut solliciter des fonds européens dans le cadre du programme opérationnel 2021-2027. Pour se faire elle doit déposer un appel à projets européen pour la désartificialisation de la rue Montauban.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

AUTORISE le Maire à solliciter les fonds européens pour l'aménagement et la requalification d'espaces publics pour le projet de requalification de la rue Montauban. Le montant total des subventions ne pourra pas dépasser 80% du montant HT des travaux subventionnables.

Le Maire
Thomas DUPONT-FEDERICI



PREFECTURE DU CALVADOS
- 5 MAI 2022
COURRIER